



ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000

SCEA DES SOURCES – BADEVEL



Coordonnées du porteur de projet :

Nom : SCEA DES SOURCES

Commune et département : BADEVEL (25-DOUBS)

Adresse : Rue de Saint dizier, Ferme des sources, 25490 BADEVEL

Téléphone : 06 72 35 42 99

Email : john.wurgler@gmail.com

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Procédure d'enregistrement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (480 veaux de boucherie)

Janvier 2023

Table des matières

ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000	1
1. Présentation du projet	3
1.1. Données générales et consistance du projet	3
1.2. Localisation des parcelles et pratiques agricoles	5
2. Analyse des incidences	6
2.1. Situation des travaux dans un site Natura 2000	6
2.2. Parcelles du plan d'épandage	6
2.3. Parcelles en cultures	6
2.4. Conclusions et recommandations	7
ANNEXES	8
ANNEXE 1 – CARTES DE LOCALISATION DES PARCELLES DE L'EXPLOITATION	9
ANNEXE 2 – FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZONE NATURA 2000 « ZSC ET ZPS ÉTANGS ET VALLÉES DU TERRITOIRE DE BELFORT	10

1. Présentation du projet

1.1. Données générales et consistance du projet

Le siège d'exploitation de la SCEA DES SOURCES est situé sur la commune de Badevel, dans le canton d'Audincourt. Les bâtiments d'élevage sont situés sur Badevel, à l'extérieur du village.

Cette étude est réalisée car l'exploitation passe au-dessus du seuil des 400 veaux de boucherie.

Le site principal de l'exploitation se situe Rue de Saint dizier, Ferme des sources, à BADEVEL. Le site est composé de quatre bâtiments :

- Un bâtiment (P1) de 970 m² où sont logées les vaches laitières en logettes paillées avec couloir de raclage et les génisses qui sont sur aire paillée en pente avec un couloir de raclage. Il abrite également la salle de traite et la laiterie. Au bout du bâtiment, se trouve la fumière non couverte (Fum). Une fosse enterrée (Fos 1) de 200m³ et une autre de (Fos 2) de 432 m³ récupère les jus de la fumière et des eaux de traite.
- Un bâtiment (P2) de 720 m² où se trouve l'atelier, le stockage de matériel et stockage de plaquettes bois qui sert à chauffer l'eau pour les veaux.
- Un bâtiment (P3) de 1200 m² où sont logés les veaux sur aire paillée intégrale. Une fosse (Fos 3) de 30m³ récupère les jus. La chaufferie (Cha) et le local phytosanitaire (Phy) se trouvent en annexe de ce bâtiment.
- Un bâtiment (P4) de 720 m² qui stocke le fourrage.

Le GAEC va construire un nouveau bâtiment avec salle de traite et laiterie. Ce bâtiment fera 12 +4 m de large pour 25 m de long, avec une hauteur maximale de 7.04 m. La surface, avec l'auvent, représente 384 m².

Les surfaces pâturées par les vaches se trouvent à proximité du bâtiment, les animaux peuvent s'y rendre en marchant. Une parcelle de 19 ha est pâturée par 45 vaches sur une période estivale de 7.5 mois (230 jours pâturés), le temps de présence des animaux en équivalent de présence d'unités de gros bétail par hectare (UGB.JPE/ha) est de 544 UGB.JPE/ha. L'arrêté préconisant un maximum de 650 UGB.JPE/ha sur la période estivale, l'exploitation est jugée ne prenant pas de risque de surpâturage.

L'abreuvement au pâturage se fait avec des bacs de 1000 litres avec flotteur, l'eau venant de source. Les surfaces sur lesquelles les bacs sont posés sont bétonnées pour éviter tout risque de borbier en cas de pluie

Les vaches laitières pâturent du 20 mars au 5 novembre. La saison de pâturage est répartie en deux périodes :

- 45 vaches laitières sur 4 ha, du 20 mars au 15 juin
- 45 vaches laitières sur 15 hectares du 15 juin au 5 novembre.

Les périodes indiquées dépendent des conditions météorologiques de l'année en cours.

Les génisses sont emmenées grâce à une bétailière dans les pâtures. Elles pâturent du 20 mars au 5 novembre sur les îlots 7 (4.16 ha) et 13 (3.44 ha), ce qui représente 7.3 ha. Elles pâturent toutes à partir de 12 mois. Ce qui donne 384 UGB.JPE/ha (donc <650 UGB.JPE/ha)

L'abreuvement au pâturage se fait avec des bacs de 1000 litres avec flotteur sur l'îlot 7, l'eau venant de source. Les surfaces sur lesquelles les bacs sont posés sont bétonnées pour éviter tout risque de bourbier en cas de pluie. Pour l'îlot 13, à partir de 2023, les génisses vont boire l'eau venant du réseau.

L'exploitation dans son ensemble gère plusieurs types d'effluents : du purin et du fumier. Après la mise au norme, du lisier sera également produit via le bâtiment des vaches laitières.

Le Fumier provient du bâtiment des vaches laitières qui sont en logettes 100% paillées et des génisses qui sont en pente paillée. Le fumier est épandu après avoir été stocké sur la fumière non couverte. Un peu de purin est produit via les jus de la fumière non couverte qui sont ensuite envoyés vers la fosse. Les eaux de lavage de la salle de traite ainsi que les anciens jus des silos sont envoyés vers la fosse.

Un fumier un peu plus compact provient du bâtiment des veaux. Ce fumier après être resté minimum 2 mois dans le bâtiment est déposé en champ. Il est composté par la CUMA. Dans les cas où le fumier est stocké au champ, l'agriculteur veille à ce que le tas reste en place pas plus de 9 mois et à ce qu'un tas ne soit pas replacé au même endroit pendant les trois années qui suivent.

Les effluents sont valorisés par épandage sur les terrains exploités par la SCEA. Les parcelles ont fait l'objet d'une étude de sol dans le cadre du plan d'épandage. Certaines parcelles ont été exclues pour les raisons suivantes :

- Présence de tiers à moins de 100 mètres pour le lisier et à moins de 50 mètres pour le fumier.
- Présence d'un cours d'eau ou d'un point d'eau à moins de 35 mètres
- Présence d'une pente trop importante, d'affleurements rocheux, ou de dolines

Sur les 167.61 hectares de Surface Agricole Utile, 151.04 sont épandables en fumier et 138.52 en fumier et lisier. Cet épandage se fait sur les surfaces en culture et en herbe. Le fumier est prioritairement épandu sur les parcelles non épandables en effluents liquides (proximité des habitations et sols très superficiels). Ce qui reste est épandu ailleurs. L'épandage des effluents liquides est réparti sur différents chantiers selon les parcelles et leur utilisation. L'engrais est réservé aux parcelles les plus éloignées. De l'engrais azoté est utilisé sur les cultures.

1.2. Localisation des parcelles et pratiques agricoles

Les parcelles sont situées sur 2 communes du Doubs et 5 du Territoire de Belfort, sur le bassin versant de l'Allan de sa source à la Savoureuse dans le Doubs et sur le bassin versant de la bourbeuse de la Madeleine à l'Allan.

Commune	S.A.U.	% SAU tot	Surfaces exclues	SPE Fumier	% SAU	SPE Liquides	% SAU
BADEVEL	80,69	48,14	13,77	66,92	82,93	59,07	73,21
BEAUCOURT	5,96	3,56	0,88	5,08	85,23	2,22	37,25
DAMPIERRE LES BOIS	3,06	1,83	0,00	3,06	100,00	3,06	100,00
FECHE L'EGLISE	59,77	35,66	0,31	59,46	99,48	58,21	97,39
LEBETAIN	4,49	2,68	0,00	4,49	100,00	4,49	100,00
VEZELOIS	13,64	8,14	1,81	12,03	88,20	11,47	84,09
TOTAUX	167,61	100	16,57	151,04	90,11	138,52	82,64

Site Natura 2000	Parcelle la plus proche (km)	Parcelle la plus éloignée (km)	Distance au siège d'exploitation (km)
ZSC et ZPS ÉTANGS ET VALLÉES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2.5	5.2	4,9

Les pratiques agricoles mises en œuvre sur les parcelles de l'exploitation sont les suivantes :

- Epandage des déjections animales
- Apports d'engrais minéraux
- Fauche des foins et regains, des refus
- Entretien des haies, bosquets, bordures de parcelles
- Traitements phytosanitaires sur cultures
- Moisson

2. Analyse des incidences

2.1. Situation des travaux dans un site Natura 2000

Cette étude se fait dans le cadre d'un passage au-delà du seuil des 400 veaux de boucherie. Les bâtiments et les parcelles sont éloignés du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc pas d'impact des travaux sur un site Natura 2000.

2.2. Parcelles du plan d'épandage

Les parcelles du plan d'épandage les plus proches des bâtiments sont situées entre 2.5 et 5.2 km du site Natura 2000 le plus proche de l'exploitation. Il n'y a donc pas d'impact des épandages sur un site Natura 2000.

2.3. Parcelles en cultures

La SCEA DES SOURCES exploite en moyenne 113.5 ha en culture (blé, colza, avoine, orge, maïs pouvant varier d'une année sur l'autre), et utilise divers produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides. De même que pour l'épandage des effluents de ferme, l'utilisation des produits phytosanitaires ne se fait pas au sein d'une zone Natura 2000. La SCEA respectant les précautions d'usage, il n'y a pas d'impact de l'utilisation de produits phytosanitaires sur un site Natura 2000.

2.4. Conclusions et recommandations

Le projet dans ses différentes composantes n'impacte pas de site Natura 2000.

ANNEXES

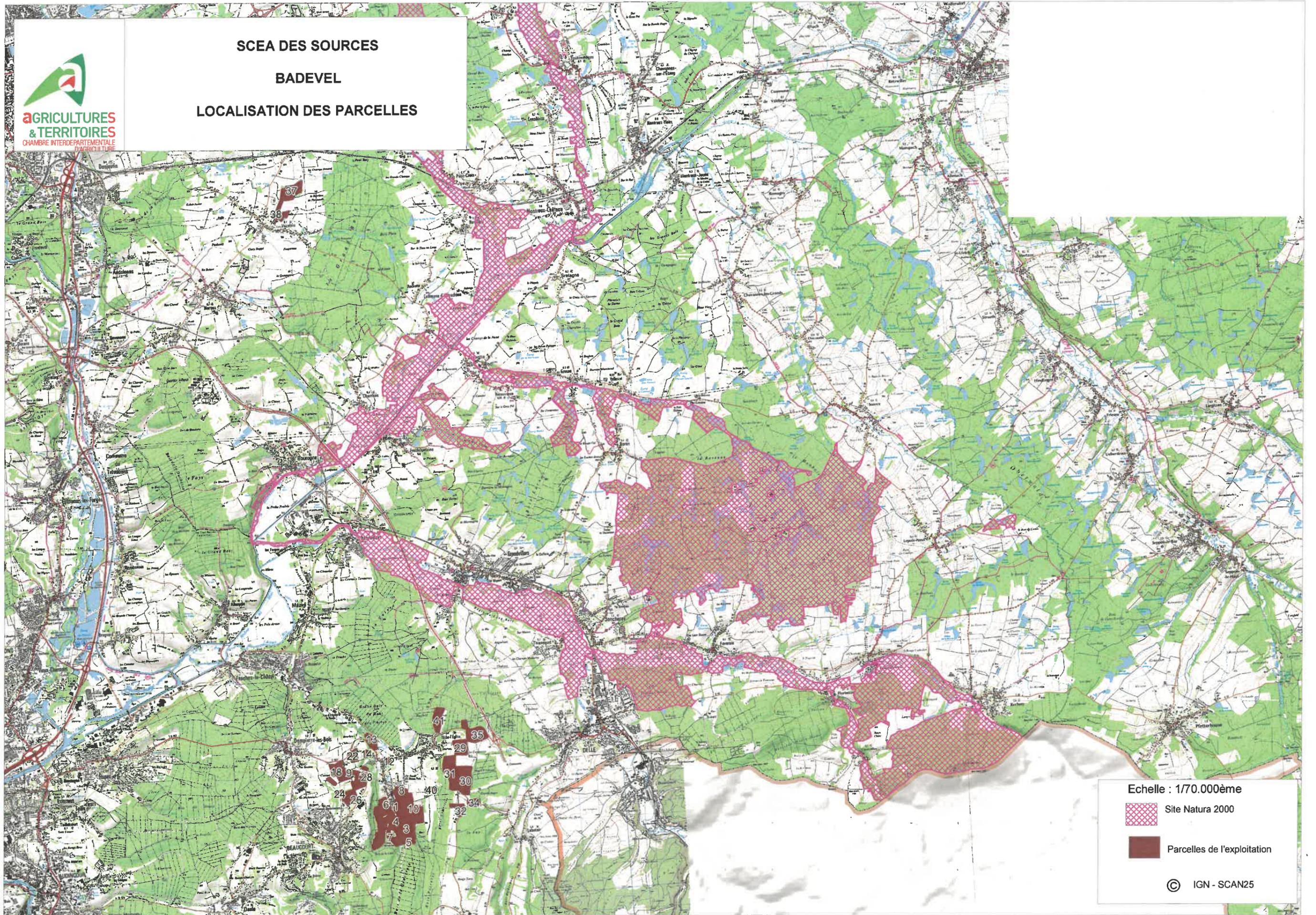
Annexe 1 – Cartes de localisation des parcelles de l'exploitation

Annexe 2 – Fiche descriptive de la zone Natura 2000 « ZSC et ZPS ÉTANGS ET VALLÉES
DU TERRITOIRE DE BELFORT »

ANNEXE 1 – CARTES DE LOCALISATION DES PARCELLES DE L'EXPLOITATION



SCEA DES SOURCES
BADEVEL
LOCALISATION DES PARCELLES



**ANNEXE 2 – FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZONE NATURA 2000 « ZSC ET
ZPS ÉTANGS ET VALLÉES DU TERRITOIRE DE BELFORT**



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4312019 - Étangs et vallées du Territoire de Belfort

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR4312019

1.3 Appellation du site

Étangs et vallées du Territoire de Belfort

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

06/06/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,96056°

Latitude : 47,61861°

2.2 Superficie totale

5114 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
90	Territoire de Belfort	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
90002	ANGEOT
90003	ANJOUTEY
90082	AUTRECHENE
90012	BESSONCOURT
90013	BETHONVILLIERS
90014	BORON
90016	BOURG-SOUS-CHATELET
90017	BOUROGNE
90018	BREBOTTE
90019	BRETAGNE
90021	CHARMOIS
90026	CHEVREMONT
90027	COURCELLES
90028	COURTELEVANT
90031	CUNELIERES
90033	DELLE
90041	ETUEFFONT



90043	FAVEROIS
90046	FLORIMONT
90047	FONTAINE
90048	FONTENELLE
90049	FOUSSEMAGNE
90050	FRAIS
90051	FROIDFONTAINE
90053	GRANDVILLARS
90055	GROSNE
90056	JONCHEREY
90058	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
90059	LACOLLONGE
90060	LAGRANGE
90062	LARIVIERE
90064	LEPUIX-NEUF
90066	LEVAL
90067	MENONCOURT
90071	MONTREUX-CHATEAU
90072	MORVILLARS
90074	NOVILLARD
90077	PETIT-CROIX
90078	PETITEFONTAINE
90080	PHAFFANS
90081	RECHESY
90083	RECOUVRANCE
90089	ROUGEMONT-LE-CHATEAU
90091	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
90095	SUARCE
90096	THIANCOURT
90100	VAUTHIERMONT
90101	VELLESCOT

2.7 Région(s) biogéographique(s) Continente (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site						
					Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C					
										Min	Max	C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
B	A193		<i>Sterna hirundo</i>	c	5	12	i	P	M		D				
B	A229		<i>Alcedo atthis</i>	p	0	2	p	R	G		D				
B	A234		<i>Picus canus</i>	p	10	15	p	C	G		C	B	C	B	
B	A236		<i>Dryocopus martius</i>	p	7	8	p	P	G		D				
B	A238		<i>Dendrocopos medius</i>	p	1	10	p	R	G		D				
B	A338		<i>Lanius collurio</i>	r	23	30	p	C	G		D				
B	A004		<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w			i	P	DD		D				
B	A004		<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			i	P	DD		D				
B	A023		<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	0	1	i	P	M		D				



B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	1	2	i	P	M	D		
B	A027	<i>Egretta alba</i>	c	20	40	i	P	M	D		-
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	0	1	i	P	M	D		
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	1	2	p	R	M	D		
B	A038	<i>Cygnus cygnus</i>	w	2	7	i	P	M	D		
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	1	3	p	R	G	D		
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r	17	18	p	C	G	C	B	C
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	r	2	4	p	C	G	C	B	B
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c	1	5	i	P	M	D		
B	A075	<i>Haliaeetus albicilla</i>	c	0	1	i	P	M	D		
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	1	4	i	P	M	D		
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	2	i	P	M	D		
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	r	1	2	p	R	G	D		
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	c	0	1	i	P	M	D		
B	A127	<i>Grus grus</i>	c	1	27	i	P	M	D		
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	1	3	i	P	M	D		
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	r	1	2	p	P	M	D		
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c	5	5	i	P	M	D		

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstersms = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple), P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.

• **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».

• **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.



Date d'édition : 26/10/2022
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://mon.rnhn.fr/site/natura2000/FR4312019>

• Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
		Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories					
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D		
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P				X			X	
A		<i>Bufo bufo</i>			i	P				X			X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X			X			X	
A		<i>Rana temporaria</i>			i	P			X	X			X	
A		<i>Ichthyosaura alpestris</i>			i	P								X
A		<i>Lissotriton vulgaris</i>			i	P								X
A		<i>Lissotriton helveticus</i>			i	P								X
A		<i>Pelophylax kl. esculentus</i>			i	P								X
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P							X	
B		<i>Falco subbuteo</i>	1	1	i	P							X	
B		<i>Accipiter nisus</i>			i	P							X	
B		<i>Athene noctua</i>			i	P							X	X
B		<i>Upupa epops</i>	1	1	i	P							X	X
B		<i>Jynx torquilla</i>	2	2	i	P							X	
B		<i>Certhia familiaris</i>			i	P							X	
B		<i>Cinclus cinclus</i>	1	1	i	P							X	
B		<i>Prunella modularis</i>			i	P							X	
B		<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	3	3	i	P							X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	38 %
N14 : Prairies améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	48 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats d'eau douce.

Vulnérabilité

: Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Etangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les suivants.

Pour les cours d'eau :

- la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- l'exploitation intensive des boisements feuillus alluviaux, des forêts humides riveraines et des ripisylves,
- l'altération de la qualité physique des cours d'eau,
- la dégradation de l'espace de mobilité et du bon fonctionnement naturel et, par conséquent, la disparition d'habitats naturels et d'espèces remarquables,
- l'enrochement des berges,
- la rectification des cours d'eau,
- la réduction des champs d'expansion naturelle des crues,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les étangs :

- la destruction des éléments phares des étangs (herbiers, roselières, plantes protégées, biotopes à oiseaux et autres espèces remarquables),
- la diminution de la qualité chimique, biologique et trophique des eaux des étangs, ainsi que la qualité des habitats de bordure,
- l'intensification de la production piscicole si celle-ci s'avère négative au plan environnemental,
- le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser les habitats et à accélérer le processus d'eutrophisation. (roseaux trop concurrentiels, ligneux, espèces invasives, ...),
- le piétinement trop intense consécutif aux activités au bord des étangs,
- la stabilisation des plans d'eau et la construction ou la consolidation artificielles de rives,
- la vidange irrégulière et désordonnée des étangs consacrés aux loisirs,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les milieux forestiers :

- la disparition des espaces de quiétude pour la faune,
- la réduction des arbres à cavités et de la proportion de bois morts,
- l'homogénéisation de la structure et de la nature des peuplements,
- la disparition des milieux naturels non boisés inclus au sein des massifs forestiers (ruisseaux, mares forestières, prairie, ...),
- l'altération de l'intégrité physique et la qualité des ruisseaux forestiers par une exploitation inappropriée,
- la disparition du mélange chêne-hêtre et de gros et moyens bois à proximité des zones où le dicrane vert a été observé.



4.2 Qualité et importance

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. Le site s'appuie en effet sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ainsi, il comprend les vallées de la Madeleine au départ d'Etueffont et de la Saint Nicolas au départ de Rougemont le Château jusqu'à leur confluence avec la Bourbeuse, à Autrage (340 mètres d'altitude).

Puis il se continue avec la vallée de la Bourbeuse. Son lit, suivi par le canal du Rhône au Rhin, offre d'une part, une importante zone d'expansion des crues permettant de réguler les débits en rivière et d'autre part une diversité biologique importante liée à des pratiques respectueuses de l'environnement et au caractère humide des prairies.

A l'est, le site se prolonge avec les vallées de l'Ecrevisse, de la Coevatte et de la Vendeline qui assurent une continuité fonctionnelle avec le cœur du secteur des étangs du Territoire de Belfort. Ce dernier secteur comprend, entre autres, les étangs de Belfort, de Grosse Taille, l'étang Grille, et l'étang Sire Saint Claude, l'étang fourchu, l'étang au Prince et le Gros étang.

Le sud du site est, quant à lui, presque exclusivement constitué de massifs forestiers qui abritent des espèces végétales rares. Ces vallées et étangs qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frênaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

Dans le Sundgau, la superficie totale des étangs est de l'ordre de 530 ha (occupant 2,4% de la superficie). Leur superficie est souvent faible : inférieure à 50 ares dans 55 % des cas, les étangs de plus d'un hectare ne représentant que 30 % des cas. La forêt couvre la plus grande surface (de l'ordre de 55% du territoire).

Sur le site, le contexte forestier limite généralement le développement de la végétation périphérique des plans d'eau disposée en ceintures aquatique, amphibie et terrestre hygrophile. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux, de leur richesse en éléments nutritifs et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritifs et à pH acide (<6.4). Ils hébergent la Nitelle flexueuse, le Scirpe épingle et l'Elatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire Claude, ce dernier recelant la seule station connue de Nitelle gracile du Territoire de Belfort et la Marsilée à quatre feuilles, strictement protégée dans tous les pays européens. Cette espèce affectionne particulièrement les sols boueux mouillés et temporairement inondés, à dessèchement saisonnier. Elle est très sensible à l'eutrophisation des étangs, qui lui est défavorable, d'où l'importance de l'existence de zones tampons en périphérie de ces derniers,
- les étangs méso-eutrophes à Potamot capillaire, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7.5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le Potamot à feuilles capillaires, le Rubanier rameux et la Petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince,
- les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelles et ceux à Potamot capillaire. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler le Gros Etang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional ; la Littorelle à une fleur et la Naiade mineure. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière station du Territoire de Belfort.

Enfin, l'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite une des plus belles stations de Marsilée à quatre feuilles de Franche-Comté.

La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressuent le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides.



Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. Signalons la présence, dans ce type de milieu d'une mousse d'intérêt communautaire, le Dicrane vert (Bois du Chênois, les Charmois au Sud de Faverois, les Raichênes au sud de Florimont et le Pâquis à l'ouest de Réchésy). Corticole, présent à la base des troncs de vieux hêtres, on le rencontre sur sols acidiclins, lorsque l'humidité atmosphérique est suffisante.

L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

Par ailleurs, la vallée de la Bourbeuse est le seul lieu de nidification du Courlis cendré et du Vanneau dans le Territoire de Belfort. Le Sundgau est lui aussi connu pour son avifaune et les espèces observées en migration sont à la fois nombreuses et peu communes (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, hérons tels que le Blongios nain, ou le Bihoreau gris, etc.). Il constitue, avec la vallée de la Bourbeuse, un important couloir de migration entre les Vosges et le Jura, entre le nord et le sud.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	D01.02	Routes, autoroutes		O
H	E01.02	Urbanisation discontinue		O
H	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		O
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
L	F01.01	Aquaculture intensive, intensification		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A08	Fertilisation		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
M	E01	Zones urbanisées, habitations		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine de l'état	%

4.5 Documentation

- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- Le Motheux M. 2010. Document d'objectifs : site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ». DIREN-FC, UE.
- BIOTOPE, 2010. Étude ornithologique du site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ». DIREN-FC, FEADER, CG 90, 195 pages.
- Base de données LPO, 2013.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	7 %
80	Parc naturel régional	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE DU VILLAGE DE RECHESY	*	5%
32	TILLEULS SUR LA ROUTE DE JONCHERAY A DELLE (A	*	0%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

La concertation a fait l'objet de nombreuses réunions engagés dès l'été 2005 avec les administrations, les établissements publics puis avec les partenaires socio-économiques tels que les forestiers publics et privés, les agriculteurs, les fédérations de pêche et de chasse les associations de protection de la Nature.

La concertation s'est poursuivie avec cinq réunions locales regroupant les 48 communes et les élus concernés en novembre et décembre 2005.

Le 13 janvier, un comité départemental spécialement destinée à parfaire cette information a été organisé par la Préfecture à Belfort, avant que la consultation officielle des communes et des EPCI ne soit lancée le 31 janvier 2006.

Enfin, au cours des deux mois de la consultation officielle, à la demande de plusieurs communes, la Préfecture, la DIREN et la DDAF ont présenté le projet lors de réunions publiques. Les services de l'Etat ont, de plus, répondu spécifiquement à plusieurs sollicitations des acteurs agricoles pour expliciter les enjeux dans les instances de la chambre d'agriculture comme sur le terrain, le Sundgau en particulier.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil départemental du Territoire de Belfort

Adresse : 39 faubourg de Montbéliard 90000 Belfort

Courriel :

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Nom :

Lien :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/etangs-et-vallees-du-territoire-de-belfort-a636.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Conseil Général du Territoire de Belfort Cellule Espacesnaturels, randonnées, sites de loisirs
CG90 Place de la Révolution Française



F-90000 Belfort

Tel : 03 84 90 90 90 / fax : 03 84 90 93 97

E mail : myrtille.lemotheux@cg90.fr / fabien.dubocage@cg90.fr

DOCOB réalisé



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4301350 - Étangs et Vallées du Territoire de Belfort

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4301350

1.3 Appellation du site

Étangs et Vallées du Territoire de Belfort

1.4 Date de compilation

31/01/2006

1.5 Date d'actualisation

27/06/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2006



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 24/02/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030316739>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,96056°

Latitude : 47,61861°

2.2 Superficie totale

5114 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
90	Territoire de Belfort	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
90002	ANGEOT
90003	ANJOUTEY
90082	AUTRECHENE
90012	BESSONCOURT
90013	BETHONVILLIERS
90014	BORON
90016	BOURG-SOUS-CHATELET
90017	BOUROGNE
90018	BREBOTTE
90019	BRETAGNE
90021	CHARMOIS
90026	CHEVREMONT
90027	COURCELLES
90028	COURTELEVANT



90031	CUNELIERES
90033	DELLE
90041	ETUEFFONT
90043	FAVEROIS
90046	FLORIMONT
90047	FONTAINE
90048	FONTENELLE
90049	FOUSSEMAGNE
90050	FRAIS
90051	FROIDFONTAINE
90053	GRANDVILLARS
90055	GROSNE
90056	JONCHEREY
90058	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
90059	LACOLLONGE
90060	LAGRANGE
90062	LARIVIERE
90064	LEPUIX-NEUF
90066	LEVAL
90067	MENONCOURT
90071	MONTREUX-CHATEAU
90072	MORVILLARS
90074	NOVILLARD
90077	PETIT-CROIX
90078	PETITEFONTAINE
90080	PHAFFANS
90081	RECHESY
90083	RECOUVRANCE
90089	ROUGEMONT-LE-CHATEAU
90091	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
90095	SUARCE
90096	THIANCOURT
90100	VAUTHIERMONT
90101	VELLESCOT



2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continente (100%)



Date d'édition : 26/10/2022
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://natura.mnhn.fr/sites/nature2000/FR4301350>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale		
<u>3130</u> Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najassectera		1,27 (0,02 %)		G	C	C	C	B		
<u>3140</u> Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0,1 (0 %)		G	C	C	C	B		
<u>3150</u> Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		2,42 (0,05 %)		G	D					
<u>3260</u> Rivières des étages pliantille à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		1,54 (0,03 %)		G	D					
<u>3270</u> Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.		1,83 (0,04 %)		G	D					
<u>6210</u> Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		0,8 (0,02 %)		G	D					
<u>6230</u> Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	X	1,05 (0,02 %)		G	D					
<u>6410</u> Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		16,49 (0,32 %)		G	C	C	B	B		
<u>6430</u> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		56,32 (1,1 %)		G	C	C	B	B		
<u>6510</u> Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		339 (6,63 %)		G	C	C	B	B		
<u>91E0</u> Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	304,39 (5,95 %)		G	C	C	B	C		
<u>9110</u> Hêtraies du Luzulo-Fagetum		25,16 (0,49 %)		G	D					



Date d'édition : 26/10/2022
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://on.cnr.it/risorse/natura2000/FR4301350>

F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p	3	3	localities	P	M	D			
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p	1	1	localities	R	M	C	C	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p	0	20	i	P	DD	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c	50	50	i	P	M	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : I = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation					
				Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
				Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A			<i>Hyla arborea</i>			i	P	X				X	X
A			<i>Rana anvalis</i>			i	P	X		X		X	X
A			<i>Rana temporaria</i>			i	P		X	X		X	
A			<i>Lissotriton vulgaris</i>			i	P						X
A			<i>Pelophylax kl. esculentus</i>			i	P		X				X
I			<i>Sympetrum pedemontanum</i>			i	P		X				X
I			<i>Epitheca bimaculata</i>			i	P		X				X
M			<i>Felis silvestris</i>			i	P	X				X	
P			<i>Aster amellus</i>			i	P						X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	38 %
N14 : Prairies améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	48 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats d'eau douce.

Vulnérabilité

Les principaux enjeux et vulnérabilités ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Etangs et des vallées du Territoire de Belfort sont les suivants.

Pour les cours d'eau :

- la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques,
- l'exploitation intensive des boisements feuillus alluviaux, des forêts humides riveraines et des ripisylves,
- l'altération de la qualité physique des cours d'eau,
- la dégradation de l'espace de mobilité et du bon fonctionnement naturel et, par conséquent, la disparition d'habitats naturels et d'espèces remarquables,
- l'enrochement des berges,
- la rectification des cours d'eau,
- la réduction des champs d'expansion naturelle des crues,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les étangs :

- la destruction des éléments phares des étangs (herbiers, roselières, plantes protégées, biotopes à oiseaux et autres espèces remarquables),
- la diminution de la qualité chimique, biologique et trophique des eaux des étangs, ainsi que la qualité des habitats de bordure,
- l'intensification de la production piscicole sur les étangs si celle-ci s'avère négative au plan environnemental
- le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser les habitats et à accélérer le processus d'eutrophisation. (roseaux trop concurrentiels, ligneux, espèces invasives, ...),
- le piétinement trop intense consécutif aux activités au bord des étangs,
- la stabilisation des plans d'eau et la construction ou la consolidation artificielles de rives,
- la vidange irrégulière et désordonnée des étangs consacrés aux loisirs,
- les dépôts et apports de produits nuisibles et polluants,
- le comblement et le drainage des zones humides attenantes.

Pour les milieux forestiers :

- la disparition des espaces de quiétude pour la faune,
- la réduction des arbres à cavités et de la proportion de bois morts,
- l'homogénéisation de la structure et de la nature des peuplements,
- la disparition des milieux naturels non boisés inclus au sein des massifs forestiers (ruisseaux, mares forestières, prairie),
- l'altération de l'intégrité physique et la qualité des ruisseaux forestiers par une exploitation inappropriée,
- la disparition du mélange chêne-hêtre et de gros et moyens bois à proximité des zones où le dicrane vert a été observé.



4.2 Qualité et importance

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les deux entités naturelles que sont les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône. Le site s'appuie en effet sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur. Ainsi, il comprend les vallées de la Madeleine au départ d'Etueffont et de la Saint Nicolas au départ de Rougemont le Château jusqu'à leur confluence avec la Bourbeuse, à Atrage (340 mètres d'altitude).

Puis il se continue avec la vallée de la Bourbeuse. Son lit, suivi par le canal du Rhône au Rhin, offre d'une part, une importante zone d'expansion des crues permettant de réguler les débits en rivière et d'autre part une diversité biologique importante liée à des pratiques respectueuses de l'environnement et au caractère humide des prairies.

A l'est, le site se prolonge avec les vallées de l'Ecrevisse, de la Coevatte et de la Vendeline qui assurent une continuité fonctionnelle avec le cœur du secteur des étangs du Territoire de Belfort. Ce dernier secteur comprend, entre autres, les étangs de Belfort, de Grosse Taille, l'étang Grille, et l'étang Sire Saint Claude, l'étang fourchu, l'étang au Prince et le Gros étang.

Le sud du site est, quant à lui, presque exclusivement constitué de massifs forestiers qui abritent des espèces végétales rares. Ces vallées et étangs qui s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frênaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

Dans le Sundgau, la superficie totale des étangs est de l'ordre de 530 ha (occupant 2,4% de la superficie). Leur superficie est souvent faible : inférieure à 50 ares dans 55 % des cas, les étangs de plus d'un hectare ne représentant que 30 % des cas. La forêt couvre la plus grande surface (de l'ordre de 55% du territoire).

Sur le site, le contexte forestier limite généralement le développement de la végétation périphérique des plans d'eau disposée en ceintures aquatique, amphibie et terrestre hygrophile. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux, de leur richesse en éléments nutritifs et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritifs et à pH acide (<6.4). Ils hébergent la Nitelle flexueuse, le Scirpe épingle et l'Elatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire Claude, ce dernier recelant la seule station connue de Nitelle gracile du Territoire de Belfort et la Marsilée à quatre feuilles, strictement protégée dans tous les pays européens. Cette espèce affectionne particulièrement les sols boueux mouillés et temporairement inondés, à dessèchement saisonnier. Elle est très sensible à l'eutrophisation des étangs, qui lui est défavorable, d'où l'importance de l'existence de zones tampons en périphérie de ces derniers,
- les étangs méso-eutrophes à Potamot capillaire, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7.5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le Potamot à feuilles capillaires, le Rubanier rameux et la Petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince,
- les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelles et ceux à Potamot capillaire. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler le Gros Etang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional ; la Littorelle à une fleur et la Naïade mineure. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière station du Territoire de Belfort.

Enfin, l'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite une des plus belles stations de Marsilée à quatre feuilles de Franche-Comté.



La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressient le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides.

Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. Signalons la présence, dans ce type de milieu d'une mousse d'intérêt communautaire, le Dicrane vert (Bois du Chénois, les Charmois au Sud de Faverois, les Raichênes au sud de Florimont et le Pâquis à l'ouest de Réchésy). Corticole, présent à la base des troncs de vieux hêtres, on le rencontre sur sols acidiclives, lorsque l'humidité atmosphérique est suffisante.

L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

La faune contribue également à la valeur biologique du site. La Bourbeuse est classée en rivière de deuxième catégorie ; elle est réputée pour sa grande richesse piscicole qui comprend le Brochet, le Chabot, la Bouvière et la Vandoise. La Saint Nicolas et la Madeleine ne sont pas en reste avec la présence de la Loche d'étang, de la Lamproie de Planer, et de la Bouvière, espèces d'intérêt communautaire.

Affectionnant eux-aussi ces milieux humides, les batraciens méritent également d'être mentionnés. Les étangs forestiers constituent des lieux de reproduction privilégiés pour des espèces comme la Grenouille rousse ou le Sonneur à ventre jaune, protégé au niveau européen . Ils abritent également deux autres espèces peu communes : la Rainette verte et la Grenouille des champs. Cette dernière, quasiment en voie d'extinction en France, trouve dans quelques rares étangs du Sundgau belfortain et alsacien des milieux de survie. Quant à la Rainette verte, également très menacée, elle est exigeante par rapport à la structure du milieu : la végétation riveraine, herbacée et arbustive doit être bien développée et ensoleillée. En outre, le maintien de la rainette sur un secteur est étroitement lié à l'existence d'un réseau de milieux naturels où les populations, au renouvellement rapide, sont interconnectées. Avec la Bresse, le Sundgau constitue le bastion franc-comtois de cette grenouille arboricole.

Enfin, les zones humides du site présentent un intérêt entomologique élevé. Plus d'une vingtaine d'espèces de libellules sont présentes comme la Leste dryade, ou la Cordulie à deux taches, espèce rare en Franche-Comté, affectionnant les plans d'eau vastes pourvus d'une ceinture de végétation bien développée. Quelques papillons protégés au niveau national peuvent également être rencontrés tels que le Grand sylvain ou le Damier de la Succise. Le Cuivré des marais, papillon de l'annexe II de la directive habitats trouve, quant à lui, refuge dans les prairies humides de la Vallée de la Bourbeuse.

Cette diversité d'insectes est bénéfique à de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certains de leurs gîtes de reproduction sont situés dans les clochers des églises (Rougemont-le-château, Morvillars, Etueffont, etc.). D'importantes colonies (plusieurs centaines d'individus) de Grand murin, ou encore de Vespertilion à oreilles échancrées prospectent sur le site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		
H	A04.01	Pâturage intensif		
H	E01.02	Urbanisation discontinue		
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		
M	D01.02	Routes, autoroutes		



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine de l'état	%

4.5 Documentation

- SCHÄFER-GUIGNER O. (1994). Weiher in der Franche-Comté : eine floristisch-ökologische und vegetationkundliche Untersuchung - I Textteil, II Karten - und Tabellenteil - J CRAMER, BERLIN STUTTGART.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).*
- LPO-FC, 2008. Synthèse de données de faune vertébrées des communes du site Natura 2000 "Etangs et vallées du Territoire de Belfort". CG90, 7 pages.
- EGGERT C., CRANEY E., 2009. Site Natura 2000 des Etangs et Vallées du Territoire de Belfort (FRA4301350) - Etude des amphibiens - Peuplements, orientations de gestion des biotopes. Fauna Consult, DIREN-FC, UE.
- Le Motheux M. 2010. Document d'objectifs : site Natura 2000 « Etangs et vallées du Territoire de Belfort ».DIREN-FC, U.
- HANS E., DOR J-C. (2009). Site Natura 2000 Etangs et vallées du Territoire de Belfort - Etude et cartographie des habitats naturels et semi-naturels. EcoScop, CG90, DIREN-FC, 86 pages.
- Base de données CBNFC-ORI, 2012.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	5 %
80	Parc naturel régional	7 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE DU VILLAGE DE RECHESY	*	5%
32	TILLEULS SUR LA ROUTE DE JONCHERAY A DELLE (A	*	0%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

La concertation a fait l'objet de nombreuses réunions engagés dès l'été 2005 avec les administrations, les établissements publics puis avec les partenaires socio-économiques tels que les forestiers publics et privés, les agriculteurs, les fédérations de pêche et de chasse les associations de protection de la Nature.

La concertation s'est poursuivie avec cinq réunions locales regroupant les 48 communes et les élus concernés en novembre et décembre 2005.

Le 13 janvier, un comité départemental spécialement destinée à parfaire cette information a été organisé par la Préfecture à Belfort, avant que la consultation officielle des communes et des EPCI ne soit lancée le 31 janvier 2006.

Enfin, au cours des deux mois de la consultation officielle, à la demande de plusieurs communes, la Préfecture, la DIREN et la DDAF ont présenté le projet lors de réunions publiques. Les services de l'Etat ont, de plus, répondu spécifiquement à plusieurs sollicitations des acteurs agricoles pour expliciter les enjeux dans les instances de la chambre d'agriculture comme sur le terrain, le Sundgau en particulier.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général du Territoire de Belfort

Adresse : Cellule Espaces naturels, randonnées, sites de loisirs, place de la Révolution Française 90000 BELFORT

Courriel : myrtille.lemotheux@cg90.fr/fabien.dubocage@cg90.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif : site Natura 2000 "Etangs et Vallées du Territoire de Belfort"

Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1841_DOCOB_EV_versionfinale.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



6.3 Mesures de conservation